



## CONFLIT TALON-BOKO

P. 04

# 2026 : la paix des braves

Le dernier développement de l'actualité avec la rencontre entre le Chef de l'État et les députés de tout bord politique confirme ce qui était une rumeur: la brouille entre Patrice Talon et Olivier Boko est effective. C'est fini le «je t'aime, moi non plus». Ce qui était une crise larvée est devenue une information à prendre très au sérieux. La séparation, si elle n'est pas totalement consommée...



## ASSEMBLÉE NATIONALE

P. 04



## La loi-cadre sur la planification du développement et l'évaluation des politiques publiques votée

CONSENSUS AUTOUR DE LA RÉVISION DU CODE ÉLECTORAL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

P. 09

## Le Groupe parlementaire BR en phase avec TALON et opte pour la recherche des solutions plus globales



## BÉNIN

P. 05

## 17 hauts fonctionnaires des «Eaux, Forêts et Chasses» en retraite d'office

NOMINATION DE MONSIEUR BENJAMIN ALANMENO EN CONSEIL DES MINISTRES

P. 05

## Gratitudes au Chef de l'État, à Mme la ministre ASSOUMAN et à l'he Mathias KOUWANOU alias «Akoma»





La collectivité VECLOUNON MAGNON de ZEBOU-AGA - La famille HOUSSOU AGUEH de Porto-Novo - les familles KOUDOGBO - HOUNGBEDJI - KIKI de Porto-Novo. Les familles DOFONNOU - DE-SOUZA - LOKO - ZOHOUN - CAMPBELL - ALITONOU - BATCHO - LOKOSSOU - AGBLONON - DIAWARA - KETOR - AMOUSSOU - SANTOS. Les familles parentes et alliées ont la profonde douleur de vous annoncer le décès prématuré de leur fille, nièce, sœur, tante, cousine, grand-mère Adjitègnou Scholastique Octavie Eniola KOUDOGBO, rappelée à Dieu le lundi 15 janvier 2024 dans sa 64ème année à la suite d'une courte maladie

### Obsèques

Messe corpa présent le lundi 29 janvier 2024 à l'église St Antoine de Padoue d'èkpè à 9h

• Inhumation au cimetière de Djègan-Daho à Porto-Novo

Les condoléances seront reçues sur le parvis de l'église après la messe

### Remerciements

Nous vous remercions pour toutes les marques de sympathie et d'affection que vous nous avez témoignées lors du décès de notre chère fille, nièce, sœur, tante, cousine et grand-mère Scholastique KOUDOGBO. Demeurez-en tous bénis

## CONSEIL DES MINISTRES

# Plusieurs nominations à la Présidence et dans 04 ministères

Ce mercredi 24 janvier 2024, les membres du Gouvernement ont tenu sous la houlette du président Patrice Talon leur rencontre hebdomadaire. À l'issue de ce conseil des ministres, 01 nomination à la Présidence de la République et plusieurs autres dans quatre ministères ont été prononcées.

Les nominations ci-après ont été prononcées:

A la Présidence de la République

Président du Conseil national de l'Education : Monsieur Noël Ahonagnon GBAGUIDI

Au ministère de l'Economie et des Finances, en charge de la Coopération

Directeur général du Centre national d'Investigations numériques (CNIN) : Monsieur Ouanilo MEDEGAN FAGLA

Directeur général de la Société de Développement hôtelier du Bénin : Monsieur Adjélé Aminou MAMAN

Au ministère de la Santé

Conseiller technique au Partenariat et à la Politique sanitaire : Mme Annonciat Sèmèvo AVIANSOU

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances :

Monsieur Yentabou Florent Jacob AKPLOME

Au ministère du Numérique et de la Digitalisation

Secrétaire général du ministère :

Monsieur Marius ATAYI-GUEDEGBE

Au ministère de l'Industrie et du Commerce

Directeur adjoint de cabinet :

Madame Emilie TIBOUTE

Conseiller technique aux Accords internationaux :

Monsieur Benjamin ALANMENOU

Conseiller technique au suivi des Projets :

Monsieur Mohamed Kankou HAMISSOU

Conseiller technique au Commerce :

Monsieur Isdine O. Akanni BOURAÏMA

Directeur du Développement industriel :

Madame Murielle H. GNAMBLOHOU.

Fait à Cotonou, le 24 janvier 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

Edouard OUIN-OURO.

# L'Emblème du jour

JOURNAL D'INFORMATION, D'ANALYSE, D'INVESTIGATION ET DE PUBLICITÉ

Porto-Novo, Rép. Bénin - Email : lebledujour@gmail.com - Tél. : +229 97 9046 40

ISBN : 978-99982-1-737-9 DÉPÔT LÉGAL N° : 15577

Porto-Novo, Rep du Bénin  
Email: lebledujour@gmail.com  
Tel: +229 98904640

**PRODUCTION :**  
Ets EMERIC PRODUCTION

**DIRECTEUR DE PUBLICATION:**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Tél. : +229 98904640

**CONTACTS SECRÉTARIAT:**  
Tél. : (+229) 55499999 / 55500707

**REDACTION**  
Emeric Joël ALLAGBE  
Aimé HOUENOU  
Eric OBINTI

**PHOTOS:**  
Benoît Koffi

**MAQUETTE ET GRAPHISME:**  
G. A. DANSOU

## PRÉSIDENTIELLE 2026 AU BÉNIN

## Patrice Talon donne sa position sur les parrains

*Lors de la rencontre qu'il a eue avec les députés de l'opposition, le chef de l'Etat béninois a donné sa position sur les députés et maires qui devraient parrainer les candidats à la présidentielle 2026.*

Patrice Talon prend position sur la révision du Code électoral mais cherche un consensus.

La position de Patrice Talon dans le débat sur les élus qui devraient parrainer les candidats à l'élection présidentielle est connue. Le Chef de l'Etat béninois lors de la rencontre qu'il a eue avec les députés membres du parti d'opposition Les Démocrates a dévoilé sa position.

Selon le compte rendu fait de la séance par le député Nouréno Atchadé, le président Talon estime que « ce sont les élus de 2026 qui ont la légitimité de parrainer les candidats aux élections présidentielles de 2026 ». Patrice Talon, à en croire le président du groupe parlementaire "Les Démocrates", aurait fait remarquer que si l'on s'en tenait aux élus actuels pour parrainer, « il y en a qui, au moment où il serait question de donner les parrainages, seraient battus aux élections. Il y a des maires qui ne sont peut-être plus élus conseillers, le peuple leur ayant retiré leur légitimité ». Pour le président de la République, ce n'est pas bienséant que ce soient les

élus actuels qui parrainent les candidats aux élections présidentielles.

#### Recherche d'un consensus pour réviser\*

Le Code électoral, en l'état actuel, pose un problème concernant les élus, notamment en ce qui concerne les maires, parraineront les candidats à l'élection présidentielle. Dans une décision en date du 4 janvier 2024, la Cour constitutionnelle a ordonné à l'Assemblée nationale de corriger les problèmes relevés dans l'application de la loi portant Code électoral relativement aux parrainages.

Les rencontres successives avec les députés du groupe parlementaire Union pro-



gressiste le renouveau, ceux du groupe parlementaire Bloc républicain et parlementaires élus sur la liste du parti d'opposition Les Démocrates, Patrice

Talon a indiqué les avoir initiées, selon Nouréno Atchadé, en vue de rechercher le consensus autour de la question.

J. E. A.

## PLUSIEURS POLICIERS ET DOUANIERS MIS À LA RETRAITE D'OFFICE

## Patrice Talon signe le décret d'octroi d'allocation ce 23 janvier 2024

Plusieurs centaines de fonctionnaires d'État, en service au profit des forces de défense et de sécurité et assimilés sont admis à la retraite d'office. Dans ce cadre, le chef de l'État, Patrice Talon, a signé le mardi 09 janvier, le décret portant modalités d'octroi d'allocation de mise à la retraite d'office aux fonctionnaires

des forces de défense et de sécurité et assimilés. À en croire l'article premier dudit décret, « tout fonctionnaire des Forces de défense et de sécurité et assimilés mis à la retraite d'office, bénéficie d'une allocation de mise à la retraite d'office, sans préjudice de la jouissance immédiate de la pension de retraite. La pension de retraite est cal-

culée avec prise en compte des avancements automatiques d'échelon jusqu'à la date de retraite normale en considération du grade acquis à la date de mise à la retraite d'office ».

#### Jusqu'au 31 décembre de l'année 1

Il faut dire que les modalités d'octroi de l'allocation de mise à la retraite d'office sont fixées par l'article 2. Durant l'année 1 de sa mise à la retraite d'office, outre la pension de retraite à laquelle il a droit immédiatement, tout fonctionnaire mis à la retraite d'office bénéficie d'une allocation mensuelle correspondant à la différence mensuelle entre son salaire à la date de sa mise à la retraite d'office hors primes et indemnité de responsabilité et le montant de sa pension. Cette allocation est versée mensuellement jusqu'au 31 décembre de l'année 1 de sa

mise à la retraite d'office. Et ce n'est pas tout. Il est prévu une allocation complémentaire après la fin de l'année 1 de mise à la retraite d'office. Ainsi, tout fonctionnaire dont la date de retraite normale est située dans l'année 2 suivant l'année 1 de sa mise à la retraite d'office, bénéficie d'une allocation complémentaire.

#### Allocation complémentaire

Celle-ci correspond au total des différences mensuelles telles que définies ci-dessus, calculé sur le nombre de mois de l'année 2 antérieurs à la date de sa retraite normale. Les fonctionnaires dont la date de retraite normale est postérieure à l'année 2, bénéficie d'une allocation complémentaire correspondant à la totalité des différences mensuelles de l'année 2 et à la moitié de la totalité des différences mensuelles de

la période s'étendant au-delà de l'année 2 jusqu'à la date de sa retraite normale. L'allocation complémentaire est versée en une fois à la fin de l'année 1. Pour l'application de ces dispositions, tout mois est considéré comme un mois entier quelle que soit la date considérée du mois. Le Ministre de l'Économie et des Finances, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement durable et le Ministre délégué auprès du Président de la République chargé de la Défense nationale qui ont cosigné le décret, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application. Les fonctionnaires de la Police Républicaine et des Douanes récemment mis à la retraite d'office sont aux premières loges des bénéficiaires de ces allocations.

J. E. A.



## CONFLIT TALON-BOKO

## 2026 : la paix des braves



Le dernier développement de l'actualité avec la rencontre entre le Chef de l'État et les députés de tout bord politique confirme ce qui était une rumeur: la brouille entre Patrice Talon et Olivier Boko est effective. C'est fini le «je t'aime, moi non plus». Ce qui était une crise larvée est devenue une information à prendre très au sérieux. La séparation, si elle n'est pas totalement consommée, ne tient plus qu'à un fil du rasoir. Mais à bien y penser, pour la sauvegarde des acquis de la Rupture et la victoire des Présidentielles de 2026 dans le pare-brise, il faut impérativement sauver les meubles par la réconciliation Talon-Boko.

Entre Patrice Talon et son ami et Alter ego Olivier Boko, c'était l'arbre et l'écorce. Mais cette relation a passé l'épreuve du temps et est maintenant à rude épreuve. Des fissures remarquables laissent entrevoir un clash imminent entre les deux amis. Il ne serait pas exagéré de dire que Olivier Boko, qui était vu jusqu'ici comme le bras exécutant du chef de l'État, est maintenant tombé sous la disgrâce, à cause des agissements des hommes qui suscitent sa candidature aux élections présidentielles de 2026.

## La réconciliation oblige

Les deux amis ont tout gagné ensemble. C'est ensemble qu'ils ont maîtrisé la classe politique pour faire passer les réformes. La survie de la mouvance dépend impérativement de l'entente entre Patrice Talon et Olivier Boko. Tous les acteurs de la mouvance devraient travailler à ce que le divorce entre les deux hommes ne perdure car cette guéguere actuelle risque de porter de graves préjudice à la cohésion de l'équipe en vue des joutes électorales à venir. Ceux qui attisent cette mésentente et qui pensent pouvoir en profiter n'aiment ni le Président Talon ni Olivier Boko. Il faut plutôt trouver la formule conciliante qui permettra à la mouvance de

gagner en 2026. Avoir Olivier Boko et Patrice Talon divisés fera perdre absolument la mouvance. Il vaut mieux avoir les deux ensemble dans une mutualité des efforts : L'un a le pouvoir et charisme nécessaire pour gagner l'enjeu. L'autre est un homme de réseaux qui maîtrise les hommes et le terrain pour faire gagner les élections. Car même si Olivier Boko n'est pas le choix naturel de Patrice Talon pour 2026, il sera très difficile à Patrice Talon de faire gagner un autre candidat sans le consensus avec son ami. Tout dépend du chef de l'État. Il a besoin des hommes politiques pour faire passer ses projets à l'Assemblée nationale : modification du code électoral, probable révision de la constitution. Il ne faut pas qu'il continue de les menacer. Si certains sont manifestement avec Olivier Boko, il faut que le chef accepte et respecte leur choix. C'est une question de préférence et surtout d'intérêt en vue de préserver leur avenir politique : Car le pouvoir est pour un temps. Il va bientôt changer de main qu'on le veuille ou pas. Et c'est un réflexe naturel pour les hommes de chercher à se repositionner sur l'échiquier politique.

Si la rupture veut prendre une sérieuse avance pour les élections prochaines, elle doit éviter les exclusions en son sein et fédérer les énergies.

Eric OBINTI

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## La loi-cadre sur la planification du développement et l'évaluation des politiques publiques votée

C'est à l'unanimité des députés présents et représentés que la Représentation nationale a adopté le projet de loi portant loi-cadre sur la planification du développement et l'évaluation des politiques publiques ce mercredi 24 janvier 2024.

Le président de l'Assemblée nationale, Louis Gbèhounou Vlavanou et les députés se sont retrouvés une fois encore après la plénière du mardi 23 janvier dernier pour voter la loi portant loi-cadre sur la planification du développement et l'évaluation des politiques publiques. Ce projet de texte a été validé en conseil des ministres ce mercredi 10 mai 2023. Elle fixe une boussole unique pour planifier les interventions publiques ainsi que leur évaluation. Elle devrait corriger des insuffisances notées, notamment "l'hétérogénéité des méthodes, la multiplicité des outils de planification et la discontinuité dans l'action publique". Cette loi-cadre servira "de socle pour la gestion de toutes les initiatives visant



d'avantage de progrès et de bien-être collectifs".

Par ailleurs, il faut noter que cette loi-cadre institue un système national de planification du développement qui sera désormais le cadre unique de référence pour la conception et la mise en œuvre des politiques publiques en vue de garantir la continuité de l'action publique de par une gestion cohérente et efficace. Selon le gouvernement, la planification rigoureuse de l'action publique a fait ses preuves à travers "les performances réalisées dans le processus

de développement de notre pays" depuis 2016.

En dehors de cette loi, les députés ont examiné et adopté les deux autres points inscrits à l'ordre du jour de la plénière de ce mercredi 24 janvier 2024 à savoir le projet de loi portant autorisation de ratification de l'annexe II des statuts du Fonds Africa 50 du Groupe de la Banque africaine de Développement ; et enfin le projet de loi portant autorisation d'adhésion de la République du Bénin à la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).

D. R.



## MISE À LA RETRAITE DE PLUSIEURS HAUTS GRADÉS DES EAUX, FORÊTS ET CHASSE

# 17 fonctionnaires envoyés à la retraite après ceux de la Police Républicaine et des Douanes



Comme à la Police républicaine et à la Douane, la mesure de mise en retraite d'office est appliquée au niveau des Eaux, Forêts et Chasse. En effet, dix-sept (17) fonctionnaires dont deux femmes sont envoyés d'office

à la retraite, conformément à la loi portant statut spécial des forestiers. Dans ce lot, on retrouve cinq capitaines et un lieutenant-colonel, selon nos sources. Ci-dessous, la liste de ces fonctionnaires.\*

**D. R.**

- 1- AGOSSÈVI Jacob
- 2- MONTCHO Albert
- 3- OGOUVIDE Alphonse
- 4- DOGBLE Bienvenue
- 5- VIDJOGNI Parfait
- 6- LAWANI Kabirou
- 7- SANDA Moutakilo
- 8- TCHONKLOUÉ Comlan
- 9- AHOUANDOGBO Eugénie
- 10- NTCHA Nata Rock
- 11- OUROU WARÉ Solang
- 12- AGBAHOUN Pascal
- 13- ACTHI Abel
- 14- ATANKPATO Paul
- 15- HESSOU Joseph
- 16- ADECHINA Eulog
- 17- NVENIHOUNDE Rodolphe

## NOMINATION DE MONSIEUR BENJAMIN ALANMENOU AU POSTE DE CTAI EN CONSEIL DES MINISTRES

# Gratitudes au Chef de l'État, à Madame la Ministre Shadiya ASSOUMAN et à l'honorable Mathias KOUWANOU alias AKOMA

*(La promotion des cadres compétents, une réalité incontournable sous la Rupture)*

À l'issue du conseil des ministres de ce mercredi 24 janvier 2024, des nominations ont été prononcées à la Présidence de la République et au Ministère de l'économie et des finances, en charge de la coopération, au Ministère de la santé, au Ministère du numérique et de la digitalisation et au Ministère de l'industrie et du commerce. Au terme des nominations prononcées, Monsieur Benjamin ALANMENOU, Ex-Ambassadeur plénipotentiaire de la République du Bénin près la République Fédérale du Nigeria a été nommé Conseiller Technique aux Accords Internationaux du ministre de l'Industrie et du Commerce. Une nomination qui confirme l'attachement du Président Patrice TALON à la promotion des cadres compétents de façon équitable sans considération politique ou régionale. Et pour cette qualité qu'incarne le chantre de la Rupture, les filles et fils de la Vallée de l'Ouémé lui expriment leurs sincères gratitudes pour cette promotion qui vient renforcer leur détermination à porter haut l'étendard des nobles réformes qu'il a opérées depuis 2016 pour le réel développement du Bénin. C'est le lieu de saluer la détermination et l'engagement de la ministre Shadiya ASSOUMAN qui travaille depuis 2019 sans relâche, pour la confiance placée en ce cadre de la vallée de l'ouémé dont les compétences et le parcours professionnel à travers lequel il a occupé le poste de Ministre Conseiller du Bénin près le Nigeria ne sont plus à démon-



trer. Ex Ministre plénipotentiaire des affaires étrangères, Monsieur Benjamin ALANMENOU est un cadre déterminé, dévoué et intègre qui s'est toujours sacrifié jour et nuit pour la vulgarisation des actions du gouvernement de la Rupture depuis 2016. Son appartenance au parti Bloc Républicain ( BR ) et son dévouement pour la cause de la mouvance présidentielle a permis à la coordination BR de la commune d'Adjohoun de gagner les dernières élections communales faisant ainsi de la commune d'Adjohoun la seule commune dirigée par le parti du Président Abdoulaye BIO TCHANE dans toute la vingtième circonscription électorale. Sa nomination qui vient semer la joie dans les cœurs des cadres de la vallée de l'Ouémé est le fruit de nombreux efforts fournis par le leader charismatique du parti Bloc Républicain de la vingtième circonscription électorale, l'honorable Mathias Kouwanou alias AKOMA. Seul député élu sur la liste du parti

Bloc Républicain malgré les coups bas et les manigances de ses camarades de la même formation politique qui ont promis zéro député aux responsables du parti, l'honorable Mathias Kouwanou alias AKOMA dont la capacité managériale et le leadership vont au-delà de l'imagination n'a jamais cessé de faire la promotion des cadres de sa région dans plusieurs secteurs et de bouger les lignes pour une insertion significative de la jeunesse dans l'écurie du système de la Rupture et du Nouveau Départ. La nomination de ce jour vient confirmer la volonté de l'honorable Mathias Kouwanou alias AKOMA et sa détermination avérée à faire de la vingtième circonscription électorale la chasse gardée de la mouvance présidentielle à travers la promotion des cadres. Nos sincères félicitations à Monsieur Benjamin ALANMENOU et que beaucoup d'autres cadres de la vallée de l'ouémé lui emboîtent les pas !

**D. R.**

## APPARTEMENT MEUBLÉ À PORTO-NOVO

# Vous recherchez un appartement meublé communément appelé « Guest House » ?

**P**our les voyageurs qui aiment se sentir partout comme chez eux, l'appartement est l'hébergement idéal. Les groupes et les familles peuvent profiter des chambres et de la cuisine pour s'isoler ou se retrouver autour d'un repas pour planifier les activités du lendemain. Les appartements sont souvent disponibles pour de courts ou longs séjours.

**Une seule adresse : FENOU Guest House à Porto-Novo, dans les quartiers Tokpota, Dowa et Djassin Houinvié.**

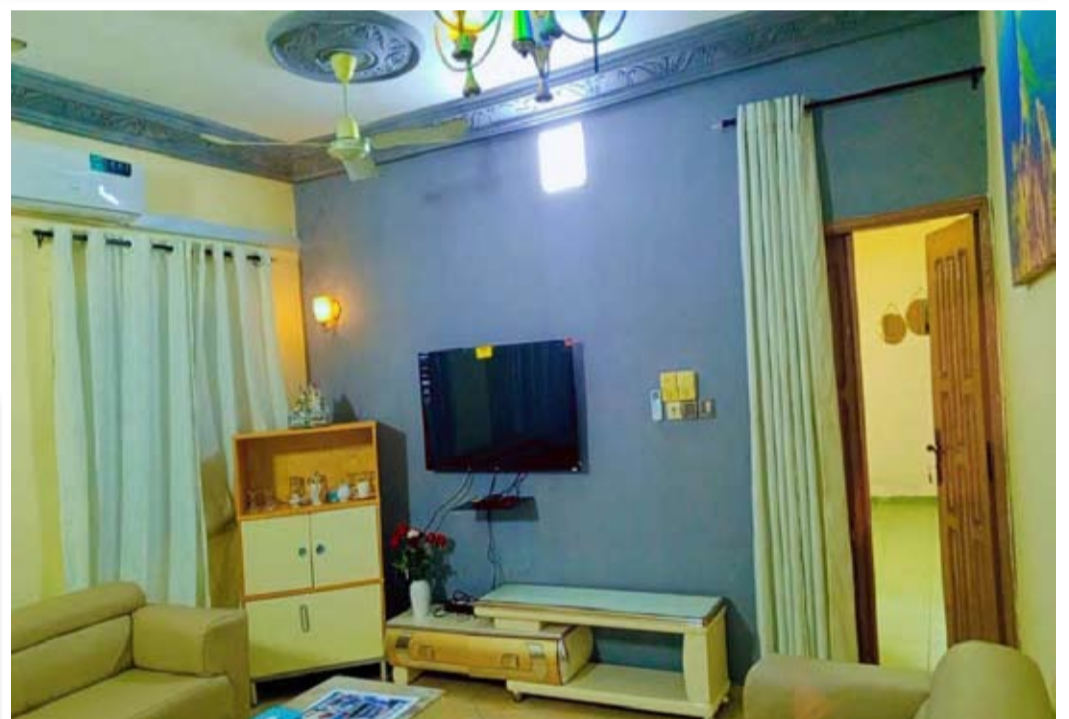
**Renseignements et réservations  
au +229 98904640 / 55499999 / 55500707**



**GUEST HOUSE  
FENOU**

Appartements & Chambres meublés

📞 98 90 46 40



**ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.**

**Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640**



# SALLES DES FÊTES ELONA HOUSE

98 90 46 40



**ELONA HOUSE à Porto-Novo, Djassin Houinvié non loin de la pharmacie Tokpota Davo et FENOU Guest House à Dowa.**

**Renseignements: 55499999 / 55500707 / WhatsApp: 98904640**

## Savon Teint Caramel

**Bienfaits**  
Nettoie en profondeur, rend la peau lisse, belle et éclatante.

**Composition**  
Acide kojic, acides de fruits, huile essentielle, vitamine E, collagène, et d'autres ingrédients secrets.

300 g




JNT COSMETIC

## Lait Teint Caramel

**Bienfaits**  
Nettoie la peau en profondeur, la rend lisse, belle et éclatante.

**Composition**  
Beurre de cacao, vitamine E, acide kojic, acides de fruits, etc.




**BONUS** >>> CRÈME DE VISAGE

JNT COSMETIC +229 67260565

## Gamme Bébé

- permet de faire ressortir le teint de votre bébé
- procure une peau plus lumineuse et éclatante
- ne décape pas la peau

100% NATUREL




JNT COSMETIC +229 67260565

## Crème Antisèptique

**Pour le traitement des :**

- troubles cutanés (tous types),
- démangeaisons de la peau,
- points noirs sur la visage,
- boutons d'après rasage,
- infections fongiques,
- éruptions cutanées,
- brûlures,
- dartres,
- acnés,
- etc.

**AVANT**



**APRES**




JNT COSMETIC +229 67260565

## Savon Teint Caramel POUR HOMME

**Bienfaits**  
Nettoie en profondeur, rend la peau lisse, belle et éclatante.

**Composition**  
Acide kojic, acides de fruits, huile essentielle, vitamine E, collagène, et d'autres ingrédients secrets.




JNT COSMETIC +229 67260565

## Kit Anti quintos

✓ Nettoie efficacement et délicatement les quintos des doigts sans abimer la peau.

✓ A base des essences gommantes.

**AVANT**



**APRES**




JNT COSMETIC +229 67260565

## Kit aux essences gommantes pour nettoyer les entre-jambes noirs.

**AVANT**



**APRES**




JNT COSMETIC +229 67260565

## Savon Teint Noir éclatant

**Bienfaits**  
Ce savon élimine toutes les imperfections de votre peau telles que l'acné, les tâches, les dartres, etc. Il fait briller votre peau et la rends éclatante.

**Composition**  
Fait à base du miel pur, beurre de Karité, poudre de camwood, glycérine, huile d'orange, acides de fruits, etc.




JNT COSMETIC +229 67260565

## Gommage Clarifiant

corps et visage pour tous types de teint à base d'acides de fruits.

Le gommage du corps: le rituel indispensable pour une peau qui respire la santé. C'est un incontournable des soins corporels. Il permet à l'épiderme de faire peau neuve et optimise l'efficacité de vos soins toutefois, en éliminant les cellules mortes de la peau en la laissant belle et douce.




JNT COSMETIC +229 67260565



## CONSENSUS AUTOUR DE LA RÉVISION DU CODE ÉLECTORAL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

# Le Groupe parlementaire «Bloc Républicain» en phase avec TALON et opte pour la recherche des solutions plus globales

À travers une conférence de presse au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo ce mercredi 24 janvier 2024, le Groupe parlementaire « Bloc Républicain » a donné sa position sur le consensus souhaité par le président Patrice Talon lundi dernier pour réviser le code électoral. Dans une déclaration lue par son président, l'he Assan Seibou, le Groupe parlementaire «Bloc Républicain» a salué la démarche du président Talon et a surtout insisté sur la recherche de solutions plus globales pour y parvenir. Aussi s'est réjoui de l'assurance donnée par le président Talon de son départ du pouvoir en 2026. Lire ci-dessous l'intégralité de ladite déclaration.

## CONFÉRENCE DE PRESSE DU BLOC RÉPUBLICAIN

- Mesdames et Messieurs les Journalistes ;
- Mesdames et Messieurs ;

Nous avons décidé de vous rencontrer pour vous entretenir de l'audience accordée le 22 Janvier 2024, au Groupe Parlementaire « Bloc Républicain », par le Président de la République, Son Excellence Patrice TALON.

Comme vous le savez déjà, ce jour là nous étions le troisième et dernier Groupe Parlementaire invité et reçu par le Président de la République au palais de la Présidence de la République.

A l'entame de l'audience, le Président de la République nous a exposé les motifs de l'invitation de tout le Groupe Parlementaire Bloc Républicain. Il s'agissait essentiellement, de nous exprimer son souhait et son profond attachement à la recherche permanente de voies consensuelles, dans l'étude des dossiers à l'Assemblée Nationale. C'est ce qui justifie qu'il ait reçu chaque Groupe Parlementaire de l'Assemblée de l'Assemblée.

De même, il tenait à clarifier un point important du débat dans l'opinion en ce moment, sur la modification de la Constitution en vue de s'éterniser au pouvoir. Le Président, en prenant à témoin tous les membres du Groupe PBR sur le fait qu'il a rappelé constamment à tous, qu'il n'est pas question qu'il brigue un troisième mandat, a réitéré cette position qu'il avait déjà fait mentionner dans la constitution à l'article 42, en le reformulant comme suit : En aucun cas, nul ne peut de sa vie, faire plus de deux mandats présidentiels.

Le Président de la République a exprimé son opposition et son désintérêt formels, à toute révision opportuniste de la constitution notamment, dans le dessein d'un troisième mandat. Il a appelé les membres du Groupe Parlementaire à relayer cela afin d'éviter de ternir gravement l'image de notre pays et le déclasser sans raison, au rang des pays qui ont cette pratique démocratiquement inadmissible chez nous.

Il a saisi l'occasion pour inciter le Groupe Parlementaire à privilégier la recherche de voies consensuelles à l'occasion de l'étude des dossiers à l'Assemblée. C'est dans cet ordre d'idée qu'il a souhaité qu'autour de l'étude de la dernière décision de la Cour constitutionnelle relative au parrainage des candidats à l'élection présidentielle, le GPBR adopte une démarche consensuelle.

Invité à prendre la parole pour s'exprimer au nom de



ses collègues, le Président du Groupe Parlementaire Bloc Républicain, le Député Assan SEIBOU, après avoir remercié le Président et présenté les vœux du Groupe, a salué cette démarche pédagogique du Président, et surtout la réaffirmation clarifiante qu'il a apportée, sur cette rumeur pernicieuse entretenue dans l'opinion, autour du troisième mandat qui serait en téléchargement.

Le Président du Groupe parlementaire a saisi l'occasion pour apporter l'analyse et la position du Groupe, sur certaines préoccupations telles qu'il ressort de l'exposé liminaire du Président de la République :

1- Sur la dynamique consensuelle à l'Assemblée, le Président du Groupe parlementaire a indiqué que la position du Groupe est concordante avec celle souhaitée par le Président de la République, car elle correspond à sa ligne de conduite au sein de l'institution. Il a promis toutefois, de renforcer cette dynamique.

2- Concernant la Décision de la Cour Constitutionnelle pour laquelle, elle a enjoint à l'Assemblée d'opérer des corrections dans le code électoral en vue de préserver le principe de l'égalité dans le parrainage des candidats à l'élection présidentielle, le GPBR a estimé que la question lui paraît plus complexe. Le souci qui a conduit aux programmations des dates et de l'ordre des élections auxquelles ces parrainages sont attachés, soulève de nombreuses autres préoccupations qui semblent remettre en cause les idéaux d'un régime politique présidentiel dont l'élection présidentielle est la base. C'est pour cette raison qu'il faut plutôt rechercher des solutions plus globales, sans remettre en cause les

idéaux et les principes des réformes. Le GPBR approuve le principe de légitimité et de l'égalité soulevé par la Cour et pense qu'il faut l'appréhender globalement. Pour cela, tout en pensant que la solution doit aller dans le sens crédibiliser le vote des Députés et des Maires en exercice, il croit qu'il faut éviter une résolution parcelle du problème.

3- La révision de la constitution ne devrait pas être un crime, dans la mesure où elle peut comporter des nécessités de correction et d'induction de réformes que prescrivent les situations et les difficultés de gouvernance. Tout en marquant son accord absolu avec la position du Président de la République, le GPBR estime que le Président et le peuple devraient accepter des corrections éventuelles qui seraient sans incidence sur les points fondamentaux, notamment le nombre de mandats.

En réponse à l'intervention du PGPR, le Président de la République a réaffirmé qu'il n'est demandeur d'aucune modification de la constitution. Et si les députés soulevaient des nécessités de corrections utiles, ils sont libres ; mais il combattra tout ce qui touchera au nombre de mandats et les autres points fondamentaux, à moins qu'elles les confortent. Il a remercié les Députés et promis de multiplier ces réunions par lesquels il entend faciliter la concertation avec la classe politique, avant de lever la séance.

Au regard de ce qui précède, le GPBR, entend travailler sur ses positions en relation avec les autres groupes parlementaires et son Parti, pour que les idéaux des réformes politiques du gouvernement qu'il soutient, triomphent.

Le GPBR lance un appel à tout le peuple béninois, afin qu'il ne se laisse pas manipuler par les rumeurs, et reste serein et confiant en son avenir. Le GPBR lui réaffirme sa détermination à défendre et assurer ses intérêts.

Merci à vous tous, pour votre attention.

Fait à Cotonou le 24 Janvier 2024

Groupe Parlementaire « Bloc Républicain,  
Le Président  
Député Assan SEIBOU



## CAN CÔTE D'IVOIRE 2024: UN REMOUS NOTABLE DANS LE MONDE DES ENTRAÎNEURS !

# La CAN a laissé des traces chez les sélectionneurs

**A**del Amrouche le sélectionneur de la Tanzanie a été licencié, signalant des changements importants.

Chris Hughton le sélectionneur du Ghana a subi le même sort avec un licenciement après leur élimination

précoce au premier tour Tom Saintfiet a démissionné, marquant une décision personnelle.

Jean-Louis Gasset a également choisi de démissionner, ajoutant à cette dynamique. De même que l'entraîneur de l'Algérie Dja-

mel Belmadi viré.

Après son titre de champion d'Afrique glané en 2019, Djamel Belmadi a échoué deux fois de manière consécutive en phase de groupe à la Coupe d'Afrique des Nations

**Aimé HOUENOU**



## CAN CÔTE D'IVOIRE 2024

# La démission de Tom!



**A**ussitôt éliminé dans les phases de groupe dans cette Coupe d'Afrique des Nations côte d'ivoire 2023, le sélectionneur des Scorpions de la Gambie Tom Saintfiet, démissionne et dit au revoir aux Scorpions de la Gambie après avoir passé 5 ans et demi à la tête de cette sélection.

«Je suis très fier de mon équipe... Je crois que ce sera mon dernier match en tant que sélectionneur de l'équipe de la Gambie», a lâché Tom Saintfiet en conférence de presse d'après match (Cameroun 3-2 Gambie)

### Le cas du sélectionneur ivoirien

Jean-Louis Gasset ne devrait plus être sur le banc des Eléphants. Qualification ou pas, Emerse Fae devrait assurer l'intérim. La FIF s'en tiendrait donc à son plan initial qui était de porter l'ex-international Ivoirien à la tête de l'équipe nationale. On peut lire sur la page de l'ancien journaliste de canal+ sport Malick Traoré.

**Aimé HOUENOU**

## CAN CÔTE D'IVOIRE 2024

# Le Cameroun qualifié au bout du suspense

**Dans le cadre des troisième match de poule joué au stade de Bouake ce mardi 23 janvier 2023, entre la Gambie et le Cameroun. Au terme de la rencontre le sort victorieux dans match intense. 2-3 est le score finale.**

**D**émarre à 18h entre la Gambie et le Cameroun s'est sur un nul 0-0 que le Juge central Tesema renvoie les deux équipes aux vestiaires. Au retour des vestiaires les occasions se créent et le Cameroun ouvre le score à la 56ème minutes c'est exactement en deuxième mi-temps que le vrai match commence, Karl Toko-Ekambi, qui venait de venger une très bonne situation, a délivré son équipe en reprenant de la tête un centre de Georges-Kévin Nkoudou et en trouvant le chemin des filets (56e). À voir sa célébration et l'explosion de joie de tout le clan camerounais, ce but libérait les Lions indomptables d'un poids, même si l'arbitre, l'Éthiopien Bamlak Tessema Weyesa, a fait passer quelques frissons en patientant un peu avant de valider l'ouverture du score. Cette ouverture du score n'était qu'un simple prélude à une fin de match insensée. La Gambie a d'abord égalisé à la 72e sur une reprise de volée bien placée d'Ablie Jallow. Les Scorpions, portés par leurs supporters déchaînés, ont ensuite pris l'avantage avec ce tir puissant d'Ebrima Colley (85e). Pas

de quoi enterrer les Lions indomptables pourtant : ils sont revenus à 2-2 dans la foulée avec un but contre son camp de James Gomez, qui a tacle dans sa cage un ballon chaud (87e). Chaque équipe voulant arracher une victoire vitale, les dernières minutes se sont avérées brûlantes. Christopher Wooh, de la tête, a déchaîné les passions camerounaises (90+1'). 3-2, fin des débats ? Pas vraiment ! Muhammed Sanneh pensait ramener la Gambie à 3-3 au bout du temps additionnel, mais l'assistance vidéo a vu sa main et a invalidé ce but. Et c'est ainsi qu'un nouveau match fou s'est achevé à Bouaké avec la victoire du Cameroun. Succès 3 buts à 2 en toute fin de rencontre face à une redoutable équipe de la Gambie, le Cameroun est enfin délivré et passe en Huitièmes de finale de la CAN 2024. Ils affronteront le Nigeria le samedi 27 janvier à 21h.

Rigobert Song, sélectionneur du Cameroun après la qualification en huitièmes de finale : «C'est exceptionnel! Ce n'était pas facile. Je félicite mes joueurs, ils ont fait preuve de patriotisme et de fighting spirit, ce qu'on leur a toujours reproché. Ils ont tout donné (...) Je suis à une phase de reconstruction. C'est un travail de longue haleine. Ils sont entrain de comprendre que le football camerounais est différent des autres».

**Aimé HOUENOU**



# COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU 24 JANV. 2024

Le Conseil des Ministres s'est réuni mercredi, le 24 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

## I- MESURES NORMATIVES.

Création de la Société béninoise de Développement des Semences végétales et Plants, et approbation de ses statuts.

Le constat est fait que le système semencier national est dominé par l'informel et des méthodes d'approvisionnement peu efficaces, les producteurs effectuant des prélèvements directs des semences et plants sur le stock existant dans les champs pour la campagne suivante. Avec ce système, près de 80% des semences végétales sont utilisées dans les exploitations agricoles, ce qui impacte négativement le niveau des rendements.

C'est pourquoi, il est apparu pertinent de mettre en place un système semencier formel afin de garantir la qualité des semences et des plants avec une traçabilité nette depuis la sélection jusqu'à la commercialisation, en passant notamment par la multiplication.

Pour ce faire, le Gouvernement a fait l'option de créer une structure capable de gérer efficacement le dispositif national de production, d'agrégation, d'importation et de distribution de semences et plants. La mise en place de cette société participe donc d'une volonté de conforter durablement les performances de l'agriculture béninoise.

Elle sera dédiée à l'organisation de l'industrie semencière autour des espèces vivrières, horticoles, fourragères, fruitières et forestières pour répondre aux besoins en semences et plants de qualité et améliorer le taux d'utilisation des semences et plants certifiés, hormis les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM).

De façon spécifique, cette société va œuvrer à :

promouvoir le développement des variétés de semences et plants, la conservation des souches des variétés adaptées aux exigences des utilisateurs ainsi qu'au changement climatique ;

appuyer le renforcement de capacités de toutes les catégories d'acteurs impliqués dans le développement des variétés, la production et la gestion des semences et plants ;

créer des réseaux de collecte et de distribution des semences et plants en veillant à prendre en compte des retours d'expérience des utilisateurs pour améliorer la qualité des semences et plants ;

installer des centres modernes de traitement, de conditionnement et de stockage/conservation des semences et plants ;

mettre aux normes les infrastructures existantes de production, de contrôle de qualité, de traitement, de conditionnement et de stockage/conservation des semences et plants ;

renforcer les capacités de contrôle et de certification des semences végétales et plants.

Les ministres concernés par le sujet accompliront les diligences nécessaires à la formalisation de la Société et à son opérationnalisation.

## II- Communications.

II-1. Missions de maîtrise d'œuvre complète des projets de réhabilitation de l'Institut Français d'Afrique Noire (IFAN) à Abomey et de construction des commissariats de police de Djègbadji et d'Avlékété à Ouidah.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de réhabilitation des anciens palais royaux, l'UNESCO a recommandé de redistribuer certaines fonctionnalités du musée des rois et des amazones du Danxomè, dont le site se trouve sur la liste du patrimoine mondial, aux anciens palais royaux ainsi qu'à l'Institut Français d'Afrique Noire.

A cet effet, un cabinet spécialisé dans la réhabilitation d'édifices à caractère patrimonial, a été sollicité pour assurer les études architecturales et techniques de même que le suivi des travaux.

S'agissant des commissariats d'Avlékété et de Djègbadji, leur reconstruction se justifie par la présence des bâtiments qui les abritaient dans les emprises du projet d'aménagement d'une station balnéaire d'exception à Avlékété et du projet de construction du complexe touristique « Marina » près de la Porte du non-retour à Djègbadji, dans la commune de Ouidah.

C'est pour mener à bien ces missions que le Conseil a autorisé la contractualisation avec les cabinets identifiés et instruit les ministres concernés de veiller à la bonne exécution de leurs cahiers des charges.

II-2. Signature d'un accord-cadre pour le renforcement du programme nutritionnel des cantines scolaires et l'implantation d'une usine de transformation de produits agricoles locaux en compléments alimentaires.

La malnutrition, en plus d'être la cause sous-jacente de plus de 45% des décès d'enfants de moins de 5 ans est, dans sa forme chronique, un obstacle au développement et à la valorisation des ressources humaines.

Grâce aux interventions de l'Etat, la prévalence de la malnutrition aiguë au Bénin s'est améliorée pour s'établir, suivant la dernière enquête démographique et de santé (EDS) à 5% en 2018, tandis que celle de la malnutrition chronique, suivant la même trajectoire positive, est descendue à 32,2% en 2018.

Malgré ces progrès, l'action de l'Etat doit s'intensifier pour combler rapidement les écarts. En conséquence, le Gouvernement a donné plus d'envergure au Programme national d'Alimentation scolaire intégré qui permet aujourd'hui à plus d'un million d'enfants des écoles primaires publiques, d'être alimentés par jour, puis créé l'Agence nationale pour l'Alimentation et la Nutrition.

Si le modèle des cantines scolaires s'appuie sur l'utilisation des produits locaux pour diversifier et enrichir l'alimentation, la disponibilité des aliments est, cependant, tributaire des saisons.



Pour maintenir la qualité des prestations et les améliorer en dépit de cette contrainte, il est nécessaire de trouver des solutions alternatives sous forme de compléments alimentaires, fabriqués à partir des produits locaux, en vue de garantir la richesse et la qualité des repas servis aux écoliers, quelle que soit la saison.

Par ailleurs, la prise en charge des cas de malnutrition dans nos formations sanitaires se fait par les Aliments Thérapeutiques Prêts à l'Emploi que fournit un groupe spécialisé à l'UNICEF.

Aussi, au regard des quantités utilisées, le Gouvernement a-t-il jugé pertinent de développer une capacité de production sur place au Bénin non seulement pour faciliter la disponibilité permanente de ces produits mais aussi pour renforcer le tissu économique local.

A cet effet, le Conseil a autorisé la signature d'un accord-cadre avec le groupe spécialisé ; ce qui permettra d'engager les discussions spécifiques autour de trois domaines d'intervention retenus que sont :

le renforcement du programme nutritionnel des cantines scolaires ;

l'apport de compléments alimentaires pour améliorer l'état nutritionnel dans la fenêtre d'opportunité des 1000 premiers jours ;

l'installation au Bénin d'une usine de transformation de produits agricoles locaux pour la préparation de compléments alimentaires.

II-3. Contractualisation pour l'obtention d'un agrément d'établissement financier de cautionnement au profit du Fonds National de Développement Agricole (FNDA).

Nonobstant l'apport qualitatif du FNDA au profit du monde agricole, ses résultats pourraient être améliorés substantiellement si la garantie qu'elle propose était éligible dans le cadre du dispositif prudentiel en vigueur au sein de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA).

Etant donné que ce n'est pas le cas, cette situation influence négativement son acceptation par les institutions financières partenaires.

C'est pour améliorer la qualité de cette garantie et élargir sa gamme de facilités d'accès aux financements agricoles que le Gouvernement a autorisé le Fonds à recourir à l'agrément de l'Autorité de régulation bancaire de l'UMOA.

Le Conseil a donc marqué son accord pour le recrutement d'une expertise internationale pour accompagner le FNDA dans le processus d'obtention dudit agrément d'établissement financier de cautionnement.

## III- MESURES INDIVIDUELLES.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

A la Présidence de la République

Président du Conseil national de l'Education : Monsieur Noël Ahonagnon GBAGUIDI

Au ministère de l'Economie et des Finances, en charge de la Coopération

Directeur général du Centre national d'Investigations numériques (CNIN) : Monsieur Ouanilo MEDEGAN FAGLA

Directeur général de la Société de Développement hôtelier du Bénin : Monsieur Adjélé Aminou MAMAN

Au ministère de la Santé

Conseiller technique au Partenariat et à la Politique sanitaire : Madame Annonciat Sèmèvo AVIANSOU

Directeur adjoint de la Planification, de l'Administration et des Finances : Monsieur Yentabou Florent Jacob AKPLOME

Au ministère du Numérique et de la Digitalisation

Secrétaire général du ministère : Monsieur Marius ATAYI-GUEDEGBE

Au ministère de l'Industrie et du Commerce

Directeur adjoint de cabinet : Madame Emilie TIBOUTE

Conseiller technique aux Accords internationaux : Monsieur Benjamin ALANMENO

Conseiller technique au suivi des Projets : Monsieur Mohamed Kankou HAMISSOU

Conseiller technique au Commerce : Monsieur Isdine O. Akanni BOURAÏMA

Directeur du Développement industriel : Madame Murielle H. GNAMBLOHOU.

Fait à Cotonou, le 24 janvier 2024,

Le Secrétaire Général du Gouvernement, Edouard OUIN-OURO.



# ELONA HOUSE



**CHAMBRES MEUBLÉES  
SALLES DE FÊTES**

**SALLES DE FÊTES**

**POUR VOS SÉJOURS  
ET REPOS À  
Porto-Novo**

*Venez  
ici*



**+229 97 90 46 40 / 98 90 46 40**